

plus élevé. Il n'y a rien de plus humiliant dans toute notre histoire. A cette occasion M. Fielding déclara qu'il fallait simplement une loi temporaire pour répondre à un besoin momentané. Il y a de cela vingt ans; et la loi du dumping a été si étayée d'amendements qu'aujourd'hui plus qu'alors elle favorise la fixation des prix et supprime la concurrence. Je tiens à affirmer ici que le département des Douanes a inauguré un véritable règne de la terreur; les victimes n'osent rien révéler de la façon dont on les maltraite de crainte d'avoir à souffrir plus encore à une autre occasion. La loi du dumping tend ni plus ni moins à empêcher absolument toute importation. Voici ce que je trouve dans une circulaire publiée par une grande maison de distribution dans l'Ouest:

L'imposition du droit de dumping nous fait marcher à l'aveuglette; nous ne savons pas ce que les marchandises nous coûtent avant qu'elles aient été reçues et réexpédiées, parfois même le droit a été imposé après que nous avions fait nos perceptions.

Bien que, depuis des années les droits de dumping perçus n'aient pas dépassé \$75,000 nous gardons des inspecteurs innombrables dans les pays étrangers pour y harasser les exportateurs et examiner les livres des manufacturiers afin de s'assurer que ces derniers ne falsifient pas leurs factures. Faut-il s'étonner si notre commerce avec l'étranger diminue quand nous l'incitons ainsi à toujours nous soupçonner?

Je suis heureux de voir que le Gouvernement s'est repris et qu'il a jugé bon d'annuler le règlement adopté le 8 avril dernier et de rétablir le règlement du 1er septembre 1914. Comme ce changement accompagnait les modifications apportées au tarif on avait lieu de croire que les manufacturiers s'étaient rassurés, sachant que le budget ne leur serait pas défavorable. Qu'on me permette de répéter ici qu'on ne devrait pas confier des changements de ce genre à un seul homme, ni à une commission, une surtout qui est formée exclusivement d'hommes qui veulent le maintien du régime protecteur.

La loi du dumping est appliquée aujourd'hui dans l'intérêt des manufacturiers par une commission qu'eux-mêmes ont dressée. Le chef de cette commission était autrefois l'employé de l'association des manufacturiers canadiens, leur spécialiste en matière de tarif. Je tiens à dire à la Chambre que l'exécution de cette loi n'a rien de régulier: chaque décision s'inspire des besoins du moment au point de vue de l'accaparement et de l'exploitation.

En ce qui concerne le public acheteur la loi du dumping en fait un esclave: elle prive les citoyens de leurs droits et permet à un

petit nombre de privilégiés d'exploiter les autres. L'ancienne loi de dumping dans les termes de sa rédaction de 1907 était assez mauvaise: d'un côté elle laissait trop de marge au ministre des Douanes et de l'autre elle permettait l'exploitation. Depuis des années son application a été très injuste à l'égard des cereales agricoles: on refusait de classer les coopératives comme soldeurs ou négociants indépendamment de la durée de leurs opérations et du volume de leurs affaires. Je maintiens comme je l'ai déjà fait en cette Chambre que le Gouvernement n'a pas le droit d'établir une distinction devant la loi entre deux importateurs. Si je peux aller aux Etats-Unis ou dans n'importe quel pays et acheter d'un fabricant au prix de gros, tout ce qu'on peut attendre de moi, c'est que je paye les droits sur mes achats à leur entrée dans le pays. C'est mon droit en tant que citoyen, et si on ne me l'accorde pas, alors je ne jouis pas de tous mes droits de citoyen.

Aujourd'hui, le ministre des Douanes peut effectivement déterminer le pouvoir d'achat de l'argent des ouvriers ou des maigres recettes des agriculteurs qui ont à charge de pourvoir au vorace appétit des protectionnistes. La loi contre le dumping avec les changements mentionnés est justement ce qui empêche le coût de la vie de baisser dans notre pays et qui nous empêche également d'amener le coût de la production au niveau des prix mondiaux. Nos collègues protectionnistes qui sont à ma droite, de même que les libéraux protectionnistes en face de moi, cherchent à détourner notre attention, en parlant de la situation de l'Europe. D'après eux, c'est de là que viennent toutes nos difficultés. Admettant même que l'Europe fût dans la meilleure état possible pour commercer, voici une loi qui empêche la classe non protégée de notre pays de profiter des améliorations dans la situation mondiale. Voilà la source de nos difficultés à l'heure actuelle. Qu'on abolisse la loi contre le dumping; l'an prochain vous pourrez ensuite supprimer l'indemnité de vie chère des employés civils et ils vous remercieront. Abolissez la loi contre le dumping et on pourra immédiatement diminuer les gages des ouvriers agricoles et les salaires des employés d'usines et de chemins de fer. Le coût de la production sera plus en rapport avec les prix mondiaux et les taux de transport seront réduits de sorte qu'on pourra commercer librement avec les marchés de l'univers. Il n'est pas logique de la part d'un gouvernement de dire aux uns: vous pourrez importer au prix de facture du fabricant, et aux autres: vous aurez à payer un impôt de dumping égal à